Charte sur les Obligations Légales et Responsabilités Liées à l’Endettement via le Bot

Préambule

Dans le cadre de la gestion de la nourriture vendue au sein de notre FUSION, un système automatisé permet aux membres du bureau de consigner des dettes personnelles lorsqu’ils se servent en bouffe sans paiement immédiat. Cette charte a pour objectif de définir les obligations légales et éthiques liées à l’utilisation de ce système, en conformité avec les lois en vigueur et les valeurs de transparence et de responsabilité de l’association.

1. Objectifs de la Charte

Garantir une utilisation responsable et transparente du bot.

Prévenir les abus ou malentendus liés à la gestion des dettes personnelles.

1. Cadre légal
   1. Conservation des données

Les données enregistrées par le bot (montant des dettes, nom des membres concernés, etc.) sont strictement confidentielles et doivent être conservées de manière sécurisée (lol)

* 1. Traçabilité

Toute dette enregistrée via le bot est consultable via les commandes dédiées dans le salon prévu à cet effet sur le serveur Discord de Fusion.

* 1. Respect de la vie privée

Les informations personnelles des membres (nom, historique des dettes, etc.) ne peuvent être partagées qu’avec les personnes autorisées (membres du bureau).

1. Engagements des Utilisateurs
   1. Véracité des enregistrements

Chaque utilisateur s’engage à enregistrer uniquement les dettes réelles correspondant aux friandises effectivement consommées.

Toute tentative d’usage frauduleux ou de manipulation des données est passible de sanctions, conformément au règlement interne de l’association.

* 1. Règlement des dettes

Les utilisateurs doivent s’engager à rembourser leurs dettes le plus rapidement possible.

En cas de non-règlement, des rappels seront envoyés, et des mesures pourront être prises en dernier recours.

1. Acceptation de la Charte

L’utilisation du bot implique l’acceptation pleine et entière de cette charte par tous les membres du bureau.